



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 71908

Texte de la question

Mme Christine Marin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le non-remboursement du sachet de glucose nécessaire au test de O'sullivan qui permet de dépister un diabète gestationnel chez la femme enceinte. Le diabète de grossesse, aussi appelé diabète gestationnel, touche entre 2 % et 4 % des femmes enceintes, un taux qui atteint 13 % dans les communautés crie du nord du Québec. S'il disparaît après l'accouchement dans 90 % des cas, il peut engendrer des complications dignes d'être signalées. Du côté de la mère, on note une augmentation du risque d'infection et une possibilité accrue de devoir accoucher par césarienne en raison du surplus de poids chez le bébé, attribuable au diabète. Une femme sur trois développera entre cinq et quinze ans plus tard un diabète de type 2. Chez le bébé, on note, outre la surcharge pondérale, des risques de difficultés respiratoires, d'hypoglycémie et de jaunisse. Le test de dépistage du diabète, effectué lors de la 26e semaine de grossesse, est rendu obligatoire par le gynécologue à la suite de l'échographie de la 22e semaine de grossesse. On remarque l'importance de procéder au test O'Sullivan dans un souci de santé du bébé et de la maman. Certaines femmes enceintes sont contraintes d'y renoncer faute de moyens financiers. Par conséquent, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si elle envisage, selon quelles modalités et dans quel délai, la prise en charge du sachet de glucose de nature à répondre aux besoins des femmes qui ne peuvent pas effectuer le test pour des raisons matérielles.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Marin](#)

Circonscription : Nord (23^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71908

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1896

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)